

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1433

11 juin 2008

SOMMAIRE

Admiral Global & International S. à r.l.	68745	Lux Estates S.A.	68746
Admiral Institutional S.à r.l.	68745	Netcore S.A.	68779
Amarna Holding S.A.H.	68755	Novart S.A.	68783
Black & Decker International Holdings B.V.	68738	Orchid Real Estate S.A.	68742
Bolt Luxembourg 1 S. à r.l.	68763	O. Rest	68742
Burdes S.à r.l.	68738	Oxyton Finance et Investissement S.A.	68745
CDS S.A.	68754	Pearls Invest S.à r.l.	68780
CEP III Investment 8 S.à r.l.	68749	Perfin Invest S.A. Holding	68756
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	68738	Perfora Investments S.à r.l.	68779
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à.r.l.	68780	ProLogis European Finance XII S.à.r.l.	68747
Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l.	68757	Promogest	68755
Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch	68779	Saga Conseil Holding S.A.	68746
Elektron S.A.	68779	Santa Rita S.à r.l.	68742
General Technologies Investments	68784	S.C.I. Paris	68756
KEV Germany 3 S.A.	68743	SGCE Holding III S.à r.l.	68738
KEV Germany 4 S.A.	68762	Shiraz S.A.	68784
Kryssada S.à.r.l.	68747	StarCapital S.A.	68784
Liège Participations S.à.r.l.	68780	StarCapital S.A.	68747
LOCK S.A.	68741	W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxem- bourg S.à r.l.	68755
LuxCo 75 S.à r.l.	68783	Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.	68756
		Worldfin S.A.	68746

SGCE Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.688.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGCE HOLDING III S.à R.L.

Signature / Signature

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008066464/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04127. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Les comptes annuels au 30 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066474/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05883. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour CLARIANT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P.3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008066496/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05259. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.099.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burdes S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred euro), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 114.099, incorporated pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, on January 30th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 824 of April 25th, 2006.

There appeared:

ARCELAND Strategic Partners LP, a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 1111 West Wind Building Harbour Drive, KY-KY1-1102 Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares it owns are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the attendance list, the 161 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500 (one thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 64,500 to EUR 66,000 by the creation and the issuance of 12 new shares with a nominal value of EUR 125 each;

2) Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 12 new shares with a nominal value of EUR 125 each, by a contribution in cash by ARCELAND Strategic Partners LP;

3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500 (one thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred euro) to EUR 66,000 (sixty-six thousand euro) by the creation and the issuance of 12 (twelve) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by ARCELAND Strategic Partners LP.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Intervention - Subscription - Payment

Arceland Strategic Partners LP, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 1,500 (one thousand five hundred euro), by subscribing to all the 12 (twelve) shares, the whole being fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate issued on April 28th, 2008.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at sixty-six thousand euro (66,000.- EUR) divided into five hundred twenty-eight (528) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,000 (one thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Burdes S.à r.l.", ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 64.500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.099, constituée suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire, le 30 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 du 25 avril 2006.

A comparu:

ARCELAND Strategic Partners LP, une société de droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 1111, West Wind Building Harbour Drive, KY-KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmanes (l' «Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés dans la liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 516 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été dûment informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.500 EUR (mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 64.500 EUR à 66.000 EUR par la création et l'émission de 12 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune;

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission des 12 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune, par un apport en numéraire de ARCELAND Strategic Partners LP;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.500 EUR (mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 64.500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents euros) à 66.000 EUR (soixante-six mille euros) par l'émission de 12 (douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros), la totalité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire réalisé par ARCELAND Strategic Partners LP.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 1.500 EUR (mille cinq cents euros), par apport en numéraire réalisé par ARCELAND Strategic Partners LP.

Intervention - Souscription - Paiement

ARCELAND Strategic Partners LP, ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 1.500 EUR (mille cinq cents euros), en souscrivant à l'ensemble des 12 (douze) nouvelles parts sociales de la société, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis le 28 avril 2008.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-six mille euros (66.000,- EUR) représenté par cinq cent vingt-huit (528) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ EUR 1,000 (mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2008, LAC/2008/19793. - Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008067426/5770/147.

(080075528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

LOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.755.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 3 mars 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de classe A de Madame Ann Christine Hutton Forsberg, directeur, demeurant 7, Vandrarstigen à S-16344 Spånga et de Classe B de Monsieur Carl G. Edlund, directeur général, demeurant Apartodo 106, P-2751-902 Cascais et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur, demeurant Allmendzeilstr. 10B à D-77694 Kehl. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée accepte la démission de Elpers & C^o Réviseur d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de son poste de Réviseur d'entreprises de la société et nomme en remplacement Co-Ventures S.A., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067020/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Santa Rita S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.112.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 avril 2008

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 avril que:

- La démission de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067024/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

O. Rest, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 74.816.

—
Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire

L'an deux mille sept, le 21 février,

A Luxembourg,

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler, pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012, le mandat de l'administrateur et administrateur délégué suivant:

Monsieur Pierre BARBER, né le 21 mai 1942 à Oran (Algérie) et demeurant au 27, rue du Val d'Orsay, F-91 400 Orsay (France), qui dispose d'un pouvoir de cosignature obligatoire ou d'un pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008067028/318/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Orchid Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.225.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ORCHID REAL ESTATE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066982/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06142. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

KEV Germany 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 127.049.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "KEV GERMANY 3 S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.049) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 April 2007, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") was made on 15 June 2007, number 1170.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed enacted by the undersigned notary, on 6 August 2007, which deed has been published in the Mémorial, on 11 December 2007, number 2866.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Joseph HANSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Valérie DEGUELDRE, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Pascale PETOUD, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the seven thousand six hundred thirteen (7,613) shares, representing the whole subscribed capital of the Company fixed at SEVEN HUNDRED SIXTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (761,300.- EUR) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To change the Company's financial year so as the current financial year shall forthwith run from the first (1st) day of July of each year to the last day of June the following year.

2) To amend Article eighteen (18) of the Company's Articles of Association in order to reflect such change of the Company's financial year.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the Company's financial year so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of July of each year and end on the last day of June the following year, and to amend consequently Article EIGHTEEN (18) of the Company's Articles of Association, to reflect such change.

Article EIGHTEEN shall henceforth read as follows:

"The Company's financial year begins on the first day of July of each year and ends on the last day of June the following year."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the Extraordinary General Meeting of shareholders resolves that the current financial year shall then be shortened by one (1) month, so that the same financial year started on the first (1st) of August 2007 will consequently end on the thirtieth (30th) of June 2008, instead of the thirty-first (31st) of July 2008.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft "KEV GERMANY 3 S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, B Nr. 127.049), gegründet gemäss

Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 5. April 2007, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1170 am 15. Juni 2007, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 6. August 2007, welche Urkunde unter der Nummer 2866 vom 11. Dezember veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Joseph HANSEN, Rechtsanwalt, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Valérie DEGUELDRE, Angestellte, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Pascale PETOUD, Rechtsanwältin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigegeben. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle siebentausendsechshundertdreizehn (7.613) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von SIEBENHUNDERTEINUNDSECHZIG-TAUSENDDREIHUNDERT EURO (761.300,- EUR) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft, so dass das jetzige Geschäftsjahr fortan vom ersten (1.) Juli eines jeden Jahres bis zum letzten Tag des Monats Juni läuft.

2) Abänderung von Artikel achtzehn (18) der Satzung der Gesellschaft um dieser Abänderung des Geschäftsjahres Rechnung zu tragen.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass dieses fortan am ersten (1.) Juli eines jeden Jahres beginnt und am letzten Tag des Monats Juni des darauf folgenden Jahres endet und demzufolge Artikel ACHTZEHN (18) der Gesellschaftssatzung abzuändern:

Artikel ACHTZEHN erhält nun folgenden neuen Wortlaut:

"Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli eines jeden Jahres und endet am letzten Tag des Monats Juni des darauf folgenden Jahres."

Zweiter Beschluss

In Folge des vorgenannten Beschlusses beschließt die Generalversammlung das gegenwärtige Geschäftsjahr um einen (1) Monat zu kürzen, so dass dasselbe Geschäftsjahr welches am ersten (1.) Juli 2007 begonnen hat, am 30 (dreißigsten) Juni 2008 endet, anstatt am einunddreißigsten (31.) Juli 2008.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: J. HANSEN, V. DEGUELDRE, P. PETOUD, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 13. Mai 2008. Relation: EAC/2008/6401. — Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 20. Mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008067433/239/108.

(080075701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.125,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 05 mai 2008, a pris acte de la démission de Rosa Villalobos résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de la société, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 05 mai 2008, composé comme suit:

- Gérard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC, and
- Paul OBEY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADMIRAL GLOBAL & INTERNATIONAL S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008067032/3521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.125,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 05 mai 2008, a pris acte de la démission de Rosa Villalobos résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de la société, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 05 mai 2008, composé comme suit:

- Gérard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC, and
- Paul OBEY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADMIRAL INSTITUTIONAL S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008067033/3521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Oxyton Finance et Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.559.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066985/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06082. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Saga Conseil Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.141.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066986/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06175. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Lux Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.359.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Lou HUBY., directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008067051/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Worldfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.294.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WORLDFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066981/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06145. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

ProLogis European Finance XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.406.

à modifier: Suite à un contrat daté du 15 mai 2008 cinquante (50) parts sociales détenue dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Holdings XII Sarl ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sarl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales

ProLogis European Holdings XII Sarl	450 parts
ProLogis European Holdings X Sarl	50 parts
Total	500 parts sociales

Le 15 mai 2008.

Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2008067029/1127/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

StarCapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.185.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 15. Mai 2008 der StarCapital S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

1.) ...

4.) Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Peter E. Huber (Vorsitzender)

Julien Zimmer (stellv. Vorsitzender)

Holger Gachot (Mitglied)

Bernhard Singer (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung zu wählen.

5.) ...

Luxemburg, den 15. Mai 2008.

Für StarCapital S.A.

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / U. Juchem

Référence de publication: 2008067002/1366/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Kryssada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 11, rue J.P. Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 138.672.

STATUTS

L'an deux mille huit, Le vingt-neuf avril,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Christian RALISON, employé privé, né à Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique), le 7 mai 1968, demeurant à L-2514 Luxembourg, 11, rue J.P. Sauvage,

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation de salon(s) de consommation avec débit de boissons non alcooliques et alcooliques, petite restauration, préparation de sandwiches, soupes, salades et pâtisseries à consommer sur place, à livrer ou à emporter, ainsi que toutes les activités y afférentes.

Elle peut par ailleurs exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée des associés ait donné préalablement son accord.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

En outre, la société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Kryssada S.à. r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Christian RALISON, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et, la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian RALISON, prénommé,

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2514 Luxembourg, 11, rue J.P Sauvage.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ralison, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. LAC/2008/17910. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008067490/227/94.

(080075874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

CEP III Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.664.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 127.711, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

here represented by Diane Seiler, Company Administrator, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «CEP III Investment 8 S.a r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirty first of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.a r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., USA, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- CEP III Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-177714 and having its registered office at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

- Mrs. Marlène Metgé, Corporate Secretary, born on November 16, 1974, in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. 2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CEP III Participations S.à. r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois soumise au régime de la Loi SICAR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Diane Seiler, Company Administrator, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «CEP III Investment 8 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., USA, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique.;

- Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- CEP III Limited, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-177714, et ayant son siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.

- Madame Marlène Metgé, Corporate Secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavaur, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. SEILER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008, Relation: LAC/2008/19938. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008067470/211/263.

(080075657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

CDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 124.193.

Extrait du procès - verbal de l'assemblée générale statutaire du 22 avril 2008

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Mesdames Corinne MARQUILLE et Jennifer GYSS (demeurant tous professionnellement au 63-65, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg) sont appelés aux fonctions d'administrateur, pour une période de cinq ans, en remplacement de Messieurs Karl LOUARN, Joeri STEEMAN et Kris GOORTS (demeurant tous deux professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L - 2138 Luxembourg), démissionnaires.

- La société IG INVESTMENTS S.A (sise au 63-65, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une période de cinq ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA (Adresse: 25, route de Remich L - 5460 Trintange), démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU

- Madame Corinne MARQUILLE

- Madame Jennifer GYSS

Le commissaire aux comptes est la société IG INVESTMENTS S.A.

Pour extrait sincère et conforme
Philippe CHANTEREAU
Administrateur

Référence de publication: 2008067053/1267/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Amarna Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066984/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06081. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Promogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.062.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008066983/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03914. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.368.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 05 mai 2008, a pris acte de la démission de Rosa Villalobos résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de la société, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 05 mai 2008, composé comme suit:

- Gérard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC
- Mark VENNEKENS, and
- Paul OBEY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W2005/W2007 VERNAL ASSET 1 LUXEMBOURG S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008067030/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.550.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 24 avril 2008, a pris acte de la démission de Rosa Villalobos résidant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant de la société, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 24 avril 2008, composé comme suit:

- Gérard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC
- Mark VENNEKENS, and
- Paul OBEY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL BEAR MEZZANINE S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2008067031/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Perfin Invest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066987/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06178. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

S.C.I. Paris, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg E 2.141.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois mars.

Se sont réunis les personnes suivantes:

1. Monsieur Léon LANTER, retraité, né le 21 février 1925 à Remerschen et demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément,
2. Monsieur Pasquale CORCELLI, promoteur immobilier, né le 13.12.1946 à Palombaio di Bitonto (BA), Italie et demeurant L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguet,

3. La société PRESTATEC SARL (anciennement BRASSERIE-RESTAURANT AVENUE SARL), ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 26.153, ici représentée par ses deux gérants, Madame Aurélia Corcelli et Monsieur Pasquale Corcelli.

Lesquelles ont constaté les faits suivants:

I. Qu'elles sont les seuls associés de la société civile immobilière SCI PARIS, ayant son siège social à mL-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro E 2141.

II. Que le capital social de la société S.C.I. PARIS est réparti comme suit:

- Monsieur Léon LANTER, dix parts d'intérêt	10
- Monsieur Pasquale CORCELLI, dix parts d'intérêt	10
- La société PRESTATEC SARL, quatre-vingt parts d'intérêt	80
Total: cent parts d'intérêt	100

III. Que par une décision unanime des associés susvisés, la société civile immobilière S.C.I. PARIS se trouve dissoute de plein droit.

IV. Que les associés susvisés se trouvent investis de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

V. Que la décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute.

VI. Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VII. Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé, les associés constatent que la société civile immobilière S.C.I. PARIS est dissoute de plein droit à compter de ce jour.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme
PRESTATEC SARL / Léon LANTER / Pasquale CORCELLI
Associé / Associé / Associé
Signature / - / -

Référence de publication: 2008067195/503/40.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 130.749.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Damovo II S. à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 81.250, here represented by Mr Colm SMITH, residing professionally in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 16th, 2008.

The above-mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 18th, 2007, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 130.749, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2100 dated September 26th, 2007 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) Amendment of article 2 of the Articles of Association by deleting the following paragraph:

"6. the executive and accounting management as well as the processing of any kind of computer systems on behalf of third parties";

2) Amendment of article 2, first paragraph of the Articles of Association by deleting the reference to Article 29-3 of the law of 5 April 1993 and replacing it with reference to Article 29-4 of the law of 5 April 1993;

3) Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), through the issue of three hundred and seventy-five (375) corporate units of the Company, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

4) Subsequent amendment of article 6, first paragraph of the Articles of Association;

5) Appointment of Mr Sandro CURATI, Company Director born in Mainz, Germany on July 8th, 1970, residing at Ahornweg 55, D-63150 Heusenstamm as a manager of the company for an indefinite period;

6) Amendment of article 8 of the Articles of Association by deleting references to one manager and a sole manager so that the Company is managed and validly bound by a minimum of two managers;

7) To transfer the registered office of the Company from 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2, Koferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher and to consequently amend article 4, first paragraph of the Articles of Association;

8) To add an article 14 to the Articles of Association to state that: "The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of managers of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.";

9) Miscellaneous.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend article 2 of the Articles of Association by deleting the following paragraph:

"6. the executive and accounting management as well as the processing of any kind of computer systems on behalf of third parties".

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 2, first paragraph of the Articles of Associations by deleting the reference to Article 29-3 of the law of 5 April 1993 and replacing it with reference to Article 29-4 of the law of 5 April 1993 so that it should henceforth read as follows:

" **Art. 2. first paragraph.** The object of the Company consists, in Luxembourg and abroad, either on its own behalf, on behalf of third parties, or in cooperation with third parties, either at wholesale or retail level, in whatever form of distribution or service, mainly for the benefit of enterprises of the financial sector as governed by the law of 5 April 1993 (Article 29-4) concerning the financial sector, as amended, whether such enterprises are located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, of:"

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), through the issue of three hundred and seventy-five (375) corporate units of the Company, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription and payment

The three hundred and seventy-five (375) corporate units of the Company have been subscribed by Damovo II S. à r.l., aforementioned, here represented by Mr Colm previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 16th 2008, at a total price of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The subscribed corporate units have been fully paid up in cash by Damovo II S. à r.l., aforementioned, so that the total amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6, first paragraph of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) corporate units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully subscribed and entirely paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to appoint Mr Sandro CURATI, Company Director, born in Mainz, Germany on July 8th, 1970, residing at Ahornweg 55, D-63150 Heusenstamm as a manager of the company for an indefinite period.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Articles of Association by deleting references to one manager and a sole manager so that the Company is managed and validly bound by a minimum of two managers.

Article 8, paragraphs 1 to 7 of the Articles of Association shall therefore read as follows:

" **Art. 8, paragraphs 1 to 7.** The Company is managed by two or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of two managers.

The managers shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented."

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher and to consequently amend article 4, first paragraph of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. first paragraph.** The Company has its registered office in Grevenmacher."

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to add an article 14 to the Articles of Association which shall read as follows:

" **Art. 14.** The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of managers of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAMOVO II S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.250, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Colm SMITH, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 avril 2008.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Damovo Managed Services Luxembourg S. à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Jean SEKCLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.749 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2100 du 26 septembre 2007 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société en supprimant l'alinéa suivant:

«6. la gestion administrative et comptable des entreprises ainsi que l'exploitation de toute sorte de systèmes d'information pour le compte de tiers»;

2. Modification de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de supprimer la référence faite à l'Article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 en la remplaçant par la référence faite à l'Article 29-4 de la loi du 5 avril 1993;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante mille euros (EUR 50.000) à travers l'émission de trois cent soixante-quinze (375) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

4. Modification subséquente de l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société;

5. Nomination de Monsieur Sandro CURATI, directeur de sociétés, né à Mayence, Allemagne, le 8 juillet 1970, demeurant au Ahornweg 55, D-63150 Heusenstamm, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

6. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toutes références faites à un gérant ou au gérant unique de sorte que la Société est gérée et valablement engagée par un minimum de deux gérants;

7. Transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher et modification subséquente de l'article 4, premier alinéa des statuts de la Société;

8. Ajout d'un article 14 aux statuts de la Société afin de définir que: «Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/est nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.»

9. Divers.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de supprimer l'alinéa suivant:

«6. la gestion administrative et comptable des entreprises ainsi que l'exploitation de toute sorte de systèmes d'information pour le compte de tiers.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de supprimer la référence faite à l'Article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 en la remplaçant par la référence faite à l'Article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, soit pour son compte propre, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, à grande échelle ou au détail, quelle que soit la forme de distribution ou de service, principalement à l'attention des entreprises du secteur financier tels que visés par la loi du 5 avril 1993 (article 29-4) relative au secteur financier, telle qu'elle a été ou sera modifiée, que ces entreprises soient sises au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:».

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante mille euros (EUR 50.000) à travers l'émission de trois cent soixante-quinze (375) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et libération

Les trois cent soixante-quinze (375) nouvelles parts sociales ont été souscrites par DAMOVO II S. à r.l., prémentionnée, ici représentée par Monsieur Colm SMITH, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 16 avril 2008, pour un prix total de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par DAMOVO II S. à r.l., prémentionnée, de façon à ce que le montant total de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) est à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.».

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Sandro CURATI, directeur de sociétés, né à Mayence, Allemagne, le 8 juillet 1970, demeurant au Ahornweg 55, D-63150 Heusenstamm, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toutes références faites à un gérant ou au gérant unique de sorte que la Société est gérée et valablement engagée par un minimum de deux gérants.

L'article 8, alinéas 1^{er} à 7 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. alinéas 1^{er} à 7.** La Société est gérée par deux gérants ou plus, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Les gérant sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Septième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher et de modifier en conséquence l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Grevenmacher.»

Huitième résolution

L'associé unique décide d'ajouter un article 14 aux statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 14.** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Smith et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, LAC/2008/16585. - Reçu cent quatre-vingt-sept euros cinquante cents (EUR 0,5% = 187,50).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008067427/5770/237.

(080075598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

KEV Germany 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "KEV GERMANY 4 S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.046) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 April 2007, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") was made on 15 June 2007, number 1170.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Joseph HANSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Valérie DEGUELDRE, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Pascale PETOUD, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the three hundred and ten (310) shares, representing the whole subscribed capital of the Company fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To change the Company's financial year so as the current financial year shall forthwith run from the first (1st) day of July of each year to the last day of June the following year.

2) To amend Article eighteen (18) of the Company's Articles of Association in order to reflect such change of the Company's financial year.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the Company's financial year so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of July of each year and end on the last day of June the following year, and to amend consequently Article EIGHTEEN (18) of the Company's Articles of Association, to reflect such change.

Article EIGHTEEN shall henceforth read as follows:

"The Company's financial year begins on the first day of July of each year and ends on the last day of June the following year."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the Extraordinary General Meeting of shareholders resolves that the current financial year shall then be shortened by one (1) month, so that the same financial year started on the first (1st) of August 2007 will consequently end on the thirtieth (30th) of June 2008, instead of the thirty-first (31st) of July 2008.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft "KEV GERMANY 4 S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 14A, rue des Bains, L-1212 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 127.046), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 5. April 2007, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1170 am 15. Juni 2007, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nicht abgeändert.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Joseph HANSEN, Rechtsanwalt, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Valérie DEGUELDRE, Angestellte, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Pascale PETOUD, Rechtsanwältin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle dreihundertzehn (310) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- EUR) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft, so dass das jetzige Geschäftsjahr fortan vom ersten (1.) Juli eines jeden Jahres bis zum letzten Tag des Monats Juni läuft.

2) Abänderung von Artikel achtzehn (18) der Satzung der Gesellschaft um dieser Abänderung des Geschäftsjahres Rechnung zu tragen.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass dieses fortan am ersten (1.) Juli eines jeden Jahres beginnt und am letzten Tag des Monats Juni des darauf folgenden Jahres endet und demzufolge Artikel ACHTZEHN (18) der Gesellschaftssatzung abzuändern:

Artikel ACHTZEHN erhält nun folgenden neuen Wortlaut:

"Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli eines jeden Jahres und endet am letzten Tag des Monats Juni des darauf folgenden Jahres."

Zweiter Beschluss

In Folge des vorgenannten Beschlusses beschließt die Generalversammlung das gegenwärtige Geschäftsjahr um einen (1) Monat zu kürzen, so dass dasselbe Geschäftsjahr welches am ersten (1.) Juli 2007 begonnen hat, am 30 (dreißigsten) Juni 2008 endet, anstatt am einunddreißigsten (31.) Juli 2008.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: J. HANSEN, V. DEGUELDRE, P. PETOUD, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 13. Mai 2008. Relation: EAC/2008/6400. — Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 20. Mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008067431/239/103.

(080075674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Bolt Luxembourg 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

In the year two thousand and eight, on the eighth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Bolt Luxembourg 1 S. à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated on 17 December 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 323 of 7 February 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time on 21 February 2008 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance List"). The Attendance List will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the Attendance List, the shareholders of all 4,000,000 shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows (it being expressly noted and resolved that the agenda items are interrelated and cannot be approved one without the other):

(1) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in the form attached to the proxy, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

(2) Appointment of Mr Rainer Hohmann as A Manager of the Company for an unlimited period.

(3) Confirmation of the mandates of Mr Roy Mani, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino and requalification of Mr Roy Mani, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino as B Managers.

(4) Appointment of Mr Anthony Mallin as B Manager for an unlimited period, and as chairman of the board of managers.

First resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set out hereafter:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Bolt Luxembourg 1 S. à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at five million Euro (€ 5,000,000.-) divided into four million (4,000,000) shares with a par value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

All new shares issued by the Company shall be offered for subscription to the holders of the shares *pari passu* and to each shareholder in proportion to the number of Shares held by the holder of those shares.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1. Except as otherwise specifically set out in these articles of association, any Transfer of shares (between shareholders or to Persons other than the shareholders (the "Non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these articles of association and with the provisions of the Shareholders Agreement. Any inscription of a Transfer of shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present articles of association and in the Shareholders Agreement.

6.2. Transfers of shares to Non-Shareholders shall be subject to the approval of shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

6.3. Any Transfer of shares shall in addition as otherwise set out in the present articles of association be subject to the transferee in each case, becoming a party to the Shareholders Agreement.

6.4. Permitted Transfers

The following shareholder or shareholders may at any time Transfer any share in the Company as follows:

6.4.1. a Star Shareholder to its Associate; or

6.4.2. a Star Shareholder or its Associate to the beneficial owners of shares or units in that fund if made as a *pro rata* distribution in kind to all beneficial owners of the relevant fund; or

6.4.3. a Star Shareholder to any person who holds the shares only as a nominee for that Star Shareholder or the Associate of that Star Shareholder; or

6.4.4. any shareholder in the circumstances provided by article 7 or 8; or

6.4.5. a Star Shareholder to an Executive in accordance with any Shareholder Agreement; or

6.4.6. with prior written notice to the Star Shareholders, any Executive to a Related Person of that Executive (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18) or to the trustees of any trust created in favour of himself and/or any Related Person(s) (notwithstanding that one or more charities may be named as residuary beneficiaries of any trust) or to an investment vehicle for the benefit of a Related Person of any age under the control of the Executive (which shall be deemed the case in respect of any limited liability company with a German limited liability company as its general partner the majority of which is controlled by the respective Executive); or

6.4.7. with prior written notice to the Star Shareholders, the personal representatives of a deceased member to any Related Person of that deceased member.

6.5. If a transferee of any shares under this article shall at any time cease to be an Associate or otherwise ceases to be a permitted transferee in relation to the original (or first) transferor of the relevant shares in the Company (the "Relevant Shares"), that transferee shall, immediately prior to that cessation, Transfer the Relevant Shares to the original (or first) transferor or (in relation to the Star Shareholders) to an Associate of the Star Shareholders. If the transferee shall fail to do so, it shall be deemed to have appointed any manager as its attorney to execute a transfer of those Relevant Shares in favour of the original (or first) transferor or to any one of the Star Shareholders' Associates which shall be obliged to acquire the Relevant Shares.

6.6. Any Transfer of shares which is not expressly permitted by these articles of association or any Shareholders Agreement shall not be valid and shall not be recognised by the Company.

6.7. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

6.8. Compulsory transfer

6.8.1. Unless the board of managers determines that the compulsory transfer provisions contained in this Clause 6.8 shall not apply in whole or in part to the Leaver's shares, the provisions of this Clause 6.8 shall apply to any Leaver's shares.

6.8.2. Subject to Clause 6.8.1, thirty days after the Leaving Date any Leaver or any of his Related Persons or any nominee on his or their behalf or his personal representative or trustee in bankruptcy who is the holder of Shares in relation to such Leaver shall be deemed to have served a transfer notice ("Transfer Notice"), for all the shares held by each of them.

6.8.3. If the Leaver is a Bad Leaver, the Transfer Notice shall be deemed to be at a Sale price equal to the lower of the issue price and the Fair Value.

6.8.4. If a Leaver is a Good Leaver, the Transfer Notice shall be deemed to be at a Sale price equal to the higher of the Issue Price and the Fair Value.

Art. 7. Drag Along.

7.1. If the holder(s) of a Controlling Interest (the "Selling Shareholders") wish to Transfer shares representing 50.01 % or more of the total issued shares of the Company, they shall have the option (the "Drag Along Option") to require all of the other shareholders (the "Other Shareholders") to Transfer the same proportion of their shares with all rights attaching to them and free from encumbrances to a Third Party Purchaser. The Selling Shareholder(s) shall give the Other Shareholders not less than 14 days notice of their intention to serve a Drag Along Notice.

7.2. The Selling Shareholders may exercise the Drag Along Option by giving notice to that effect (a "Drag Along Notice") to all of the Other Shareholders. A Drag Along Notice shall specify that the Other Shareholders are required to Transfer all or some of their Shares to the Third Party Purchaser, the price at which the Shares are to be Transferred, the proposed date of Transfer and the identity of the Third Party Purchaser.

7.3. A Drag Along Notice shall be irrevocable and shall lapse if for any reason the Selling Shareholders shall not Transfer their shares to the Third Party Purchaser within 180 days after the date of the Drag Along Notice.

7.4. The Other Shareholders shall be obliged to Transfer their shares at the price specified in the Drag Along Notice (the "Drag Along Price") being not less than the highest price paid (or to be paid) to the Selling Shareholders and provided that the terms of the sale of the Other Shareholders' shares are on the same terms (with the necessary changes provided that the terms are no more onerous than the terms pursuant to which the shares of the Selling Shareholders are being sold) as the terms accepted by the Selling Shareholders (including the type and mix of cash and securities or other consideration).

7.5. Completion of the Transfer of the Other Shareholders' shares shall take place on the same date as the date of the Transfer of the Selling Shareholders' shares.

7.6. Each of the Other Shareholders shall on the date of service of the Drag Along Notice be deemed to have irrevocably appointed each of the Selling Shareholders separately to be his attorney to execute and complete the Transfer of the shares under this article.

7.7 The Selling Shareholders shall procure that the Drag Along Price shall be paid to such Other Shareholders concurrently with completion of the Transfer. Any restrictions contained herein and any Shareholders Agreement shall not apply on any Transfer of Shares to the Third Party Purchaser named in a Drag Along Notice and the shareholders irrevocably undertake to waive any right of pre-emption they may have in relation to the shares referred to in the Drag Along Notice and to exercise their respective voting rights as shareholders in favour of any shareholders' resolution which is required to be passed to give full force and effect to this article. For the avoidance of doubt, the attorney may not on behalf of the shareholder agree to any representations, warranties, covenants or indemnities nor agree to roll over shares.

Art. 8. Tag Along.

8.1 No Transfer by any shareholder either alone or as part of a group of shareholders who have a concert interest (which shall be deemed to be the case for the Star Shareholders) who alone or together own 50.01% of the total issued shares in the Company shall be permitted if such Transfer would lead to such shareholder or group of shareholders owning or directly or indirectly controlling less than 50.01% of the total issued shares in the Company unless it is bona fide and on arms length terms and until the proposed buyer (the "Proposed Buyer") shall have unconditionally offered to purchase all of the shares in the Company held by Shareholders who are unconnected with the Proposed Buyer (the "Remaining Shareholders") subject to any condition provided for in the Shareholders Agreement.

8.2 The offer to be made by the Proposed Buyer shall be in writing and capable of acceptance by the shareholders for not less than 21 days from the date of the offer. The offer shall be deemed to have been irrevocably rejected by a Remaining Shareholder if that Remaining Shareholder shall not accept the offer in accordance with its terms, conditions and provisions and, in particular, but without limitation, the specified period for acceptance of the offer.

8.3 The price for the Remaining Shareholders' shares shall be no less than the highest price paid (or to be paid) by the Proposed Buyer for the shares in the Company and the terms of the sale of the Remaining Shareholders' shares are on the same terms (with the necessary changes provided that the terms are no more onerous that the terms pursuant to which the other shares are being sold) as the terms accepted for the shares (including the type and mix of cash and securities and other consideration).

8.4 Completion of the Transfer of the Remaining Shareholders' shares who accept the offer referred to in this article 8 and payment of the relevant consideration shall take place on the same date as the date of the Transfer of the shares under this article 8.

8.5 The board of managers shall refuse to register the Transfer of any shares to the Proposed Buyer if the Proposed Buyer does not comply with the provisions of this article 8.

Art. 9. Management of the Company.

9.1 Composition of the board of managers

The Company is managed by a board of managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The board of managers shall always be composed so that one (1) manager shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Senior Executives (such manager being referred to as the "A Manager") and up to five (5) managers shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Star Shareholders (such managers being referred to hereafter as the "B Manager(s)").

In the event the Star Shareholders or the Senior Executives, as the case may be, do not provide for a list of candidates as provided for in this article 9.1 within 10 days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived their respective rights to nominate candidates. In the event of any such waiver (whether express or deemed) the general meeting of the shareholders may determine the number of the managers accordingly or freely choose such managers.

Any vacancy on the board of managers in respect of a manager appointed as provided for by this article 9.1 shall be filled on a provisional basis by the board of managers on the basis of the list of candidates provided at the general meeting of the shareholders having resolved upon the appointment of the relevant manager. In such circumstances, the next general meeting of shareholders shall make the permanent appointment.

Subject to the recommendation rights and as otherwise provided for by the Shareholders Agreement the managers may be removed from office by decision of the general meeting of the shareholders with or without cause (ad nutum) at any time.

9.2 Committees

The board of managers may establish one or more committees (including a remuneration committee and an audit committee) and determine the powers and duties thereof (each a "Committee").

The board of managers may delegate certain operational responsibilities to an operating executive board which consist of those persons appointed by the board of managers from time to time but which shall include the A Manager.

9.3 Board Proceedings

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that he/she is not located in the United Kingdom or in Germany during the meeting. A meeting may also be held by conference call only provided that none of the managers attends the conference call from the United Kingdom or Germany. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The meeting of the board of managers may be called by any manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers seventy-two (72) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, unless the majority of the managers otherwise agree (which majority shall include the A Manager and a B Manager). This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

All the meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg unless otherwise agreed by the board of managers.

The board of managers will elect a chairman amongst the B Managers.

Subject to articles below, the quorum for the transaction of business at any meeting of the board of managers shall be two managers, provided that:

- where only two managers are present, they must not both be tax residents of a single jurisdiction (other than Luxembourg) or if different, in Luxembourg;
- if more than two managers are present, there must not be a majority who are resident in a single jurisdiction (other than in Luxembourg); and
- at least one B Manager must be present either in person or represented by proxy.

If a quorum is not present the meeting shall be adjourned for five Business Days to the same place and time (or such other time and/or place as may be agreed by a majority of the managers). If a quorum is not present at any adjourned meeting it may be adjourned in a similar fashion for a second time, provided that at any second adjourned meeting any two managers present shall constitute a quorum. Notice of an adjourned meeting shall be given to all managers at least

two (2) Business Days before the date of any adjourned meeting unless otherwise agreed unanimously by the Managers. If a quorum is not present throughout a meeting, it shall be dissolved or terminated.

There shall not be a quorum at any meeting or any adjourned meeting of the board of managers if a majority of the managers present are persons resident in the United Kingdom or if a majority are German persons for tax purposes or based full time in the United Kingdom or Germany.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the simple majority of the managers of the Company present and voting, provided the majority must include one B Manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication provided that no resolution shall be valid and effective if all the managers have signed it in the United Kingdom and/or in Germany. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers including at least a B Manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by either the board of managers itself or by any two managers including at least a B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 10. Liability of managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed in this article, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses, costs, charges and losses incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer in respect of any liability incurred by him/her:

- (a) to pay a fine imposed in criminal proceedings;
- (b) to pay a sum payable to a regulatory authority by way of a penalty in respect of non-compliance with any requirement of a regulatory nature;
- (c) in defending any criminal proceedings in which he is convicted; or
- (d) in defending any civil proceedings brought by any Group Company in which judgment is given against him.
- (e) in item (d) above, the reference to a judgment is a reference to one that has become final pursuant to the relevant applicable law.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

The managers shall have the power to make arrangements, on such terms and subject to such conditions as the managers may in their absolute discretion think fit, to provide a manager with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him in defending any civil proceedings or to enable a manager to avoid incurring any expenditure.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 4 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Information to shareholders. The Company shall provide to the shareholders such information as provided for by law and by the Shareholders Agreement.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 19. Definitions.

"Associate" in relation to Star Shareholders means;

- (a) each member of the group to which the Star Shareholder is party (other than the Star Shareholder itself);
- (b) any person from time to time who manages, or advises on any or all of the assets of the Star Shareholders or the family trusts or any of its executives for the purposes of any co-investment scheme;
- (c) any company, fund (including any unit trust or investment trust) or partnership, the assets of which are from time to time managed or advised (whether solely or jointly with others) by the Star Shareholders or their successor or any member of the group to which they are party;
- (d) any fund investor or other financial institutional investor of or in the group to which the Star Shareholders are party to;

"Bad Leaver" means a person who becomes a Leaver as a result of:

- a) any Group Company rightfully dismissing him for serious cause (Kündigung aus wichtigem Grund) including because of fraud, material breach of his Contract or negligence);
- b) material breach of this Agreement; or
- c) such person terminating his Contract without serious cause (Kündigung aus wichtigem Grund) within the first eight years of the commencement date of the Contract;

"Business Days" means any day other than a Saturday or Sunday on which banks are generally open in London and Luxembourg for business;

"Contract" means a contract to perform the obligations of an Executive between a Group Company and either an Executive or a consultancy company associated with an Executive, including any service agreement to be entered into by an Executive and a Group Company;

"Controlling Interest" means shares (or the beneficial interest in shares) which confer in aggregate on the holders of those shares more than 50 per cent of the total voting rights at general meetings of shareholders of the Company conferred by all the shares in issue at the relevant time;

"Executives" means Rainer Hohmann and Thomas Rupczik and any other manager, director or senior employee of any of the Group Companies in each case for as long as he/she holds any shares in the Company;

"Fair Value" means the fair market value of the Shares calculated on the basis of the then current valuation of the Group made by the B Investors in compliance with the British Venture Capital Association Guidelines. In the event that the Leaver disputes such valuation, the Company shall appoint an internationally reputable accountancy firm (as proposed jointly by the A Investors and B Investors or in the absence of agreement by the President of the Chamber of Industry and Commerce in Düsseldorf) as an independent expert to make a final and binding determination as to the fair market value of the Shares.

"Good Leaver" means:

each Leaver, unless he is a Bad Leaver and includes a person who becomes a Leaver as a result of:

- (a) death;
- (b) permanent incapacity;
- (c) retirement at the age of 65;
- (d) wrongful dismissal;
- (e) redundancy; or

(f) his service agreement being terminated or settled (aufheben) by a Group Company for any reason other than an important reason (Kündigung aus wichtigem Grund); or

a Leaver who becomes a Good Leaver as a result of a resolution of the board of managers;

"Group Companies" means the Company and the subsidiaries and "Group" and "Group Company" shall be construed accordingly;

"Leaver" means an Executive with a Contract:

- (a) who dies; or
- (b) whose Contract terminates for any reason;

"Leaving Date" means the date on which the relevant person becomes a Leaver and if a person becomes a Leaver by reason of the termination of his Contract, the day after the last date of the term of such Contract;

"Related Persons" means in relation to any person (or deceased person) any one or more of his wife or her husband, his widow or her widower, and any of his or her children;

"Sale" means the sale, disposal or transfer of a Controlling Interest or the sale, disposal or transfer of the whole of the issued share capital of the Company (other than any Shares already owned by the prospective purchaser or purchasers immediately prior to the Sale) to a single purchaser or to one or more purchasers as part of a single transaction or a sequence of transactions;

"Senior Executives" means Mr Rainer Hohmann and Thomas Rupczik;

"Shareholders Agreement" means any shareholders' or like agreement existing from time to time between the Company and its shareholders or existing between the shareholders and notified to the Company

"Star Shareholders" means the shareholders of the Company which are part of the group of Star Capital Partners Limited

"Target Group" shall mean Alloheim AG and its wholly owned subsidiary Top Service GmbH;

"Third Party Purchaser" means a bona fide and arm's length purchaser who is not connected with shareholders of the Company or their Associate within the meaning of any of Section 15 Stock Corporation Act (Aktengesetz) or Section 15 Tax Code (Abgabenordnung) or Section 1 (2) Foreign Taxation Act (Außensteuergesetz) (including any combination of the foregoing);

"Transfer" means any transfer of one or more shares or any direct, indirect or fiduciary right or rights against a fiduciary or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly.

Second resolution

The meeting resolved to appoint the following person as A Manager of the Company for an unlimited period.

Rainer Hohmann	Managing Director	Grenzstrasse 13a, 44869 Bochum, Germany	8 April 1954	Gelsenkirchen (Germany)
----------------	-------------------	---	--------------	----------------------------

Third resolution

The meeting resolved to confirm the mandates of Mr Roy Mani, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino and to requalify Mr Roy Mani, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino as B Managers.

68771

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint the following person as B Manager for an unlimited period:

Name	Profession	Address	Date of birth	Place of birth
Anthony Mallin,	CEO	29 Highbury Hill, London N5 1SU, England	26 May 1955	London (England)

Mr Anthony Mallin is appointed Chairman of the board of managers.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Bolt Luxembourg 1 S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée le 17 décembre 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 323 du 7 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 février 2008 par acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Mme Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»). La Liste de Présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de la Liste de Présence que les associés détenant toutes les 4.000.000 de parts sociales émises dans la Société étaient représentés à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit (il est expressément noté et décidé que les points de l'ordre du jour sont liés et qu'un point ne peut pas être approuvé sans les autres):

(1) Modification et refonte des statuts de la Société dans la forme jointe à la procuration, le mandataire étant cependant expressément autorisé et ayant tout pouvoir pour faire, et accepter ces changements et modifications qui sont considérés comme appropriés.

(2) Nomination de M. Rainer Hohmann en tant que Gérant A de la Société pour une durée indéterminée,

(3) Confirmation des mandats de M. Roy Mani, M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et requalification de M. Roy Mani, M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que Gérants B.

(4) Nomination de M. Anthony Mallin en tant que Gérant B pour une durée indéterminée et en tant que président du conseil de gérance.

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société tel que prévu ci-après:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite des associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bolt Luxembourg 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente,

l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des obligations convertibles) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise.

Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinq millions d'euros (€ 5.000.000,-) divisé en quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Toutes les nouvelles parts sociales émises par la Société pourront être souscrites par les détenteurs de parts sociales pari passu et par chaque associé proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par ces associés.

Art. 6. Transfert de parts sociales.

6.1. A moins qu'il n'en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents statuts, tout Transfert de parts sociales (entre associés ou aux Personnes autres que les associés (les "Non-Associés")) sera toujours sujet à, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il est réalisé conformément aux dispositions prévues dans les présents statuts et aux dispositions du Pacte d'Associés. Toute inscription d'un Transfert de parts sociales sera faite conformément aux dispositions prévues par les présents statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2. Les Transferts de parts sociales à des Non-Associés seront soumis à l'approbation des associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

6.3. Tout Transfert de parts sociales doit, en outre, sauf disposition contraire dans les présents statuts, être sujet, dans chaque cas, à l'adhésion du cessionnaire au Pacte d'Associés.

6.4. Transferts autorisés

Le ou les associé(s) suivant(s) peut (peuvent) Transférer à tout moment toute part sociale dans la Société comme suit:

6.4.1. un Associé Star à son Affilié; ou

6.4.2. un Associé Star ou son Affilié aux bénéficiaires économiques d'actions ou de parts sociales dans ce fonds si effectué en tant que distribution en nature au prorata à tous les bénéficiaires économiques du fonds concerné; ou

6.4.3. un Associé Star à toute personne détenant les parts sociales uniquement en tant que représentant de cet Associé Star ou l'Affilié de cet Associé Star; ou

6.4.4. tout associé dans les circonstances prévues par l'article 7 ou l'article 8; ou

6.4.5. un Associé Star à un Dirigeant (Executive) conformément à tout Pacte d'Associé; ou

6.4.6. par une notice écrite préalable aux Associés Star, tout Dirigeant à une Personne Liée de ce Dirigeant (à condition que, dans le cas où la Personne Liée est un individu, cet individu soit âgé de plus de 18 ans) ou à des trustées de tout

trust créé dans son propre intérêt et/ou dans l'intérêt de toute(s) Personne(s) Liée(s) (bien qu'une ou plusieurs associations de bienfaisance puissent être nommées comme bénéficiaires résiduels d'un trust) ou à un véhicule d'investissement au bénéfice d'une Personne Liée de tout âge sous le contrôle du Dirigeant (ce qui est censé être le cas en relation avec une société à responsabilité limitée ayant pour general partner une société à responsabilité limitée de droit allemand dont la majorité est contrôlée par le Dirigeant respectif); ou

6.4.7. par un préavis écrit aux Associés Star, les représentants du personnel d'un membre décédé à toute Personne Liée à ce membre décédé.

6.5. Si un cessionnaire de toute part sociale, conformément au présent article, cesse à tout moment d'être un Affilié ou cesse de toute autre manière d'être un cessionnaire autorisé en relation avec le cédant originaire (ou premier cédant) des parts sociales en question (les «Parts Sociales en Question»), ce cessionnaire devra, immédiatement avant cette cession, Transférer les Parts Sociales en Question au cédant originaire (ou premier cédant) ou, (en relation avec les Associés Star) à un Affilié des Associés Star. Si le cessionnaire n'exécutait pas cette condition, il sera considéré comme ayant nommé l'un des gérants comme son représentant afin d'exécuter le Transfert des Parts Sociales en Question au cédant originaire (ou premier cédant) ou à l'un des Affiliés des Associés Star qui sera ainsi obligé d'acquérir les Parts Sociales en Question.

6.6. Tout Transfert de parts sociales qui n'est pas expressément autorisé par les présents statuts ou par tout Pacte d'Associé ne sera pas considéré comme valide et ne sera pas reconnu par la Société.

6.7. La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

6.8. Transfert obligatoire

6.8.1. A moins que le conseil de gérance ne décide que les dispositions relatives au transfert obligatoire prévues par cette Clause 6.8 ne doivent pas s'appliquer en tout ou partie, aux parts sociales des Sortants, les dispositions de cette Clause 6.8 doivent s'appliquer aux parts sociales de tout Sortant.

6.8.2. En application de la Clause 6.8.1., trente jours après la Date de Sortie tout Sortant ou l'une de ses Personnes Liées ou tout nommée en son nom ou en leur nom ou son représentant personnel ou trustee en faillite qui est le porteur des parts sociales relatives au Sortant doivent être considérés comme ayant émis une notice de transfert («Notice de Transfert»), pour toutes les parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

6.8.3. Si le Sortant est un Mauvais Sortant, la Notice de Transfert doit être considérée comme étant à un prix de Vente égal à la plus basse valeur entre le prix d'émission et la Juste Valeur.

6.8.4. Si le Sortant est un Bon Sortant, la Notice de Transfert doit être considérée comme étant à un prix de Vente égal à la plus haute valeur entre le Prix d'Emission et la Juste Valeur.

Art. 7. Drag Along.

7.1. Si le(s) détenteur(s) d'un Intérêt de Contrôle (les «Associés Vendeurs») souhaite(nt) Transférer des parts sociales représentant 50,01% ou plus de la totalité des parts sociales en émission de la Société, ils auront la possibilité (l'«Option Drag Along») de demander à tous les autres Associés (les «Autres Associés») de Transférer la même proportion de leurs parts sociales ainsi que tous les droits qui y sont rattachés et libres de toute charge à un Tiers Acquéreur. Le ou les Associé(s) Vendeur(s) notifiera(ont) au moins 14 jours à l'avance les Autres Associés de son (leur) intention d'envoyer une Notice Drag Along.

7.2. Les Associés Vendeurs peuvent exercer l'Option Drag Along en notifiant les Autres Associés par l'envoi d'une notice à cet effet (la «Notice Drag Along»). Une Notice Drag Along doit spécifier qu'il est demandé aux Autres Associés de Transférer la totalité ou une partie de leurs Parts Sociales au Tiers Acquéreur, le prix auquel les Parts Sociales doivent être Transférées, la date proposée pour le Transfert ainsi que l'identité du Tiers Acquéreur.

7.3. Une Notice Drag Along sera irrévocable et deviendra caduque si, pour quelque raison que ce soit, les Associés Vendeurs ne Transfèrent pas leurs parts sociales au Tiers Acquéreur dans les 180 jours suivant la date de la Notice Drag Along.

7.4. Les Autres Associés seront obligés de Transférer leurs Parts Sociales au prix indiqué dans la Notice Drag Along (le «Prix Drag Along»), celui-ci ne pouvant être inférieur au prix le plus élevé payé (ou devant être payé) aux Associés Vendeurs et à condition que les termes de la vente des parts sociales des Autres Associés soient identiques (avec les changements nécessaires à condition que les termes ne soient pas plus onéreux que ceux auxquels les parts sociales des Associés Vendeurs sont Transférées) à ceux acceptés par les Associés Vendeurs (y compris le type et mélange d'espèces et de titres ou d'autres contreparties).

7.5. La réalisation du Transfert des parts sociales des Autres Associés devra avoir lieu à la même date que la date du Transfert des parts sociales des Associés Vendeurs.

7.6. Chacun des Autres Associés sera, à la date d'envoi de la Notice Drag Along considéré comme ayant irrévocablement désigné séparément chacun des Associés Vendeurs comme son mandataire pour l'exécution et la réalisation du Transfert de parts sociales selon les termes de cet article.

7.7. Les Associés Vendeurs devront vérifier que le Prix Drag Along soit payé aux Autres Associés au moment de l'exécution du Transfert. Toute restriction mentionnée dans les présents statuts ou dans tout Pacte d'Associés ne s'appliquera pas à un Transfert de parts sociales au Tiers Acquéreur mentionné dans la Notice Drag Along et les associés s'engagent de manière irrévocable à renoncer à tout droit de préemption dont ils pourraient jouir en relation avec les

parts sociales dont il est fait état dans la Notice Drag Along et à exercer leurs droits de vote respectifs en tant qu'associés en faveur de toute résolution des associés devant être votée pour donner pleine force exécutoire à cet article. Afin d'éviter tout doute, le mandataire ne peut pas accepter pour le compte de l'associé des représentations, garanties, engagements ou indemnités, ni accepter le roll over de parts sociales.

Art. 8. Tag Along.

8.1 Aucun Transfert par un associé, qu'il soit seul ou qu'il fasse partie d'un groupe d'associés ayant un intérêt commun (ce qui est censé être le cas pour les Associés Star) détenant seul ou conjointement 50,01% de la totalité des parts sociales émises dans la Société ne peut être autorisé si un tel Transfert aurait pour conséquence que cet associé ou ce groupe d'associés détienne ou contrôle directement ou indirectement moins de 50,01% de la totalité des parts sociales émises dans la Société sauf s'il est de bonne foi et que l'acquéreur proposé (Acquéreur Proposé) offre de manière inconditionnelle d'acheter toutes les parts sociales de la Société détenues par des Associés n'ayant aucun lien avec l'Acquéreur Proposé (les «Associés Restants») soumis aux conditions indiquées dans le Pacte d'Associés.

8.2. L'offre devant être faite par l'Acquéreur Proposé doit être faite par écrit et doit laisser aux associés un délai de 21 jours au moins à partir de la date de l'offre pour être acceptée. L'offre sera considérée comme ayant été irrévocablement rejetée par l'Associé Restant si cet Associé Restant n'accepte pas l'offre conformément aux termes, conditions et dispositions ainsi que, en particulier, mais sans limitation, la période spécifiée d'acceptation de l'offre.

8.3. Le prix des parts sociales des Associés Restants ne sera pas inférieur au prix le plus élevé payé (ou devant être payé) par l'Acquéreur Proposé pour les parts sociales de la Société et les termes de la vente des parts sociales des Associés Restants sont identiques (avec les changements nécessaires à condition que les termes ne soient pas plus onéreux que ceux auxquels les parts sociales sont vendues) à ceux acceptés pour les parts sociales (y compris le type et le mélange d'espèces et de titres et autres contreparties).

8.4. La réalisation du Transfert des parts sociales des Associés Restants acceptant l'offre dont il est fait référence à cet article 8 et le paiement du prix auront lieu à la même date que le Transfert des parts sociales visée à l'article 8.

8.5. Le conseil de gérance pourra refuser d'inscrire tout transfert de parts sociales à l'Acquéreur Proposé si cet Acquéreur Proposé ne satisfait pas aux dispositions du présent article 8.

Art. 9. Gérance de la Société.

9.1 Composition du conseil de gérance

La Société est gérée par un conseil de gérance dont les membres n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués de leurs fonctions par une décision prise à la majorité simple de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants pourront être réélus mais pourront également être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Le conseil de gérance sera toujours composé de sorte qu'un (1) gérant soit nommé par l'assemblée générale des associés à partir d'une liste de candidats proposés par les Senior Executives (ce gérant étant désigné comme le «Gérant A») et jusqu'à cinq (5) gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés Star (ces gérants étant désignés comme le(s) «Gérant(s) B»).

Dans l'hypothèse où les Associés Star ou les Senior Executives, selon le cas, ne fournissent pas une liste de candidats tel que prévu au présent article 9.1 dans un délai de 10 jours après que demande leur en a été faite par la Société, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans l'hypothèse d'une telle renonciation (expresse ou tacite), l'assemblée générale des associés peut déterminer le nombre de gérants en conséquence ou choisir librement ces gérants.

Toute vacance au sein du conseil de gérance d'un gérant nommé conformément aux dispositions du présent article 9.1 sera suppléée provisoirement par le conseil sur la base d'une liste de candidats proposés à une assemblée générale des associés ayant décidé la nomination du gérant concerné. Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des associés procédera à la nomination définitive.

Selon les droits de recommandation et tel que prévu par le Pacte d'Associés, les gérants peuvent être révoqués de leurs fonctions par une décision de l'assemblée générale des associés avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

9.2. Comités

Le conseil de gérance pourra établir un ou plusieurs comités (y compris un comité de rémunération et un comité de réviseurs) et déterminer les pouvoirs et les devoirs de ces comités (chacun d'entre eux désigné comme un «Comité»).

Le conseil de gérance pourra déléguer certaines responsabilités opérationnelles à un bureau exécutif composé de membres nommés par le conseil de gérance de temps en temps mais qui devra inclure le Gérant A.

9.3. Procédures au sein du conseil de gérance

Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles, à condition que cette personne ne se trouve pas au Royaume Uni ou en Allemagne pendant la réunion. La réunion peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique si aucun des participants ne se trouve au Royaume Uni ou en Allemagne. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces

moyens équivalant à la participation à, ou la tenue d'une réunion en personne. Tout Gérant pourra être représenté aux réunions du conseil par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant pourra accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance pourront être convoquées par tout gérant.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins soixante-douze (72) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, à moins que la majorité des gérants n'en décide autrement (laquelle majorité devra inclure le Gérant A et un Gérant B). Il pourra être renoncé à la convocation en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg sauf s'il en est décidé autrement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance nommera un président parmi les Gérants B.

Conformément aux articles ci-dessous, le quorum pour la prise de décision lors des réunions du conseil de gérance sera de deux gérants, à condition que:

dans les cas où seuls deux gérants sont présents, ces gérants ne peuvent être résidents imposables d'une même juridiction (autre que le Luxembourg) ou si différent, au Luxembourg;

si plus de deux gérants sont présents, il ne doit pas y avoir de majorité de résidents dans une seule et même juridiction (autre qu'à Luxembourg); et

au moins un Gérant B doit être présent, soit en personne, soit représenté par une procuration.

Si le quorum n'est pas réuni, la réunion sera ajournée de cinq Jours Ouvrables au même endroit et à la même heure (à moins qu'un autre horaire et/ou endroit ne soient décidés par la majorité des gérants). Si le quorum n'est atteint à aucune autre réunion ajournée, une seconde réunion sera convoquée de la même manière, étant entendu que, lors de chaque réunion convoquée pour la deuxième fois, deux des gérants constituent un quorum. Les avis de convocation d'une réunion ajournée seront adressés à tous les gérants au moins deux (2) Jours Ouvrables avant la date de la réunion ajournée, à moins que les Gérants n'en aient unanimement décidé autrement. Si un quorum n'est pas réuni lors d'une réunion, celle-ci sera dissoute ou levée.

Il ne peut y avoir de quorum à aucune réunion du conseil, même ajournée, si une majorité des gérants présents sont des personnes résidentes au Royaume Uni ou si la majorité sont des personnes allemandes pour des questions de fiscalité ou basées de façon permanente au Royaume Uni ou en Allemagne.

Les décisions du conseil de gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité simple des gérants de la Société présents et votants.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire sauf si une résolution a été signée par tous les gérants au Royaume Uni et/ou en Allemagne. L'intégralité formera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins l'un d'eux doit être un Gérant B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués soit par le conseil de gérance lui-même, soit par deux des gérants, à condition qu'au moins l'un de ces gérants soit un Gérant B agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues par le présent article, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses, tous les coûts, toutes les charges et pertes supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir dans le cadre de toute responsabilité encourue par lui/elle:

(a) le paiement d'une amende dans une procédure criminelle;

(b) le paiement d'une amende à un organe de régulation en raison d'une pénalité infligée à la suite d'un manque de conformité aux dispositions légales;

(c) sa défense en cas de procédure criminelle engagée contre lui;

(d) sa défense en cas de procédure civile engagée par une Société du Groupe dans laquelle un arrêt serait prononcé contre lui;

(e) au point (d) ci-dessus, la référence à une procédure est celle à une procédure devenue définitive en vertu de la loi applicable en la matière.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les gérants auront la possibilité de conclure des arrangements dans les termes et soumis aux conditions que les gérants pourront dans leur absolue discrétion estimer nécessaires pour accorder à un gérant les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses encourues ou qui le seront pour sa défense dans une procédure civile ou pour permettre à un gérant d'éviter à encourir toute dépense.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Au cas où et tant que la Société comporte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue annuellement le dernier jeudi du mois de mai à 16 heures. Si ce jour ne serait pas un Jour Ouvrable, l'assemblée serait tenue le Jour Ouvrable suivant.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Informations aux associés. La Société mettra à la disposition des associés les informations prévues par la loi et par le Pacte d'Associés.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Art. 19. Définitions.

«Affilié» en relation avec les Associés Star signifie:

- (a) chaque membre du groupe dont l'Associé Star fait partie (autre que l'Associé Star lui-même);
- (b) toute personne qui, de temps en temps, gère ou conseille sur tout ou partie des avoirs des Associés Star ou les trusts familiaux ou un de leurs dirigeants pour les besoins de plans de co-investissement ou
- (c) toute société, fonds (y compris des fonds de placement, ou des fonds d'investissements) ou tout partenariat dont les avoirs étant de temps en temps gérés ou conseillés (individuellement ou conjointement) par des Associés Star, leur successeur ou tout membre du groupe auquel ils appartiennent;
- (d) tout investisseur de fonds ou tout autre investisseur institutionnel financier de ou dans le groupe auquel les Associés Star appartiennent;

«Associés Star» signifie les associés de la Société appartenant au groupe de Star Capital Partners Limited;

«Bon Sortant» signifie:

tout Sortant, à moins qu'il ne soit un Mauvais Sortant, y compris une personne qui deviendrait un Sortant suite à: (a) la mort;

- (b) une incapacité permanente;
- (c) retraite à l'âge de 65 ans;
- (d) démission fautive;
- (e) redondance; ou

son contrat de prestation de services étant terminé ou conclu (aufheben) par une Société du Groupe pour toute raison autre qu'une raison importante (Kündigung aus wichtigem Grund); ou

un Sortant qui devient un Bon Sortant suite à une résolution du conseil de gérance;

«Contrat» signifie un contrat pour accomplir les obligations d'un Dirigeant entre une Société du Groupe et soit un Dirigeant soit une société de conseil associée à un Dirigeant, y compris tout contrat de prestations de services conclut entre un Dirigeant et une Société du Groupe;

«Dirigeants (Executives)» signifie Rainer Hohmann et Thomas Rupczik et tout autre gérant, directeur ou employé sénior de toute Société du Groupe, dans chaque cas aussi longtemps qu'il/elle détient des parts sociales dans la Société;

«Date de Sortie» signifie le jour où la personne concernée devient un Sortant et, si une personne devient un Sortant suite à la résiliation de son Contrat, le jour après le dernier jour de la fin de ce Contrat;

«Intérêt de Contrôle» signifie des parts sociales (ou les intérêts de celles-ci) conférant à leurs détenteurs en totalité plus de 50 pourcent du total des droits de vote aux assemblées générales des associés de la Société conférés par toutes les parts sociales émises au moment en question;

«Groupe Cible» signifie Alloheim AG et sa filiale à 100% Top Service GmbH

«Jours Ouvrables» signifie les jours autres que le samedi et le dimanche pendant lesquels les banques sont ouvertes à Londres et à Luxembourg;

«Juste Valeur» signifie la valeur juste de marché des parts sociales calculée sur la base des évaluations alors courantes du Groupe faites par les Investisseurs B en conformité avec les «British Venture Capital Association Guidelines». Dans le cas où un Sortant mettrait en cause cette évaluation, la Société devra nommer une société comptable internationalement réputée (tel que proposé conjointement par les Investisseurs A et les Investisseurs B ou en l'absence d'accord par le Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Düsseldorf) en tant qu'expert indépendant pour faire une ultime détermination qui devra être considérée comme la juste valeur de marché des parts sociales.

«Mauvais Sortant» signifie une personne qui devient un Sortant suite à:

- (a) toute Société du Groupe le révoquant légitimement pour des raisons sérieuses (Kündigung aus wichtigem Grund) y compris pour cause de fraude, inexécution de son Contrat ou négligence);
- (b) inexécution de ce Contrat; ou
- (c) toute personne terminant son Contrat sans raison sérieuse (Kündigung aus wichtigem Grund) durant les huit premières années suivant la date de début du Contrat;

«Pacte d'Associés» signifie tout pacte d'associés ou accord similaire existant de temps en temps entre la Société et ses associés ou existant entre les associés et notifié à la Société;

«Personnes Liées» signifie en relation avec toute personne (ou personne décédée), un ou plusieurs de ses épouse ou époux, veuve ou veuf, ou l'un de ses enfants;

«Senior Executives» signifie MM Rainer Hohmann et Thomas Rupczik;

«Sociétés du Groupe» signifie la Société et ses filiales et «Groupe» et «Société du Groupe» ont la même signification; «Sortant» signifie un Dirigeant ayant un Contrat:

(a) qui meurt; ou

(b) dont le Contrat se termine pour quelque raison que ce soit

«Tiers Acquéreur» signifie un acquéreur de bonne foi qui n'est pas lié aux associés de la Société ou ses Affiliés au sens de chacune des Section 15 Stock Corporation Act (Aktiengesetz) ou Section 15 Tax Code (Abgabenordnung) ou Section 1 (2) Foreign Taxation Act (Außensteuergesetz) (ou une combinaison de ce qui précède);

«Transfert» signifie tout transfert d'une ou plusieurs parts sociales ou tout droit direct, indirect ou droit fiduciaire de quelque manière que ce soit y compris par la vente, la cession, le transfert, le gage, les charges ou autres; les termes Transfère, Transféré ou Transférable ont la même signification.

«Vente» signifie la vente, mise à disposition ou transfert d'un Intérêt de Contrôle ou la vente, mise à disposition ou transfert de la totalité du capital social émis de la Société (autre que les parts sociales déjà détenues par l'acheteur ou les acheteurs potentiels immédiatement avant la Vente) à un seul acheteur ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre d'une seule transaction ou d'une série de transactions.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de nommer la personne suivante Gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Hohmann	Administrateur Délégué	Grenzstrasse 13a, 44869, Bochum, Allemagne	8 avril 1954	Gelsenkirchen (Allemagne)
---------	---------------------------	--	--------------	------------------------------

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de confirmer les mandats de M. Roy Mani, M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et de requalifier le statut de M. Roy Mani, M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que Gérants B.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de nommer la personne suivante en tant que Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Anthony Mallin,	Président Directeur Général	29 Highbury Hill, Londres N5 1SU Angleterre	26 mai 1955	Londres (Angleterre)

M. Anthony Mallin est nommé Président du conseil de gérance.

Frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent la Société sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008. LAC/2008/14675. — Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008067573/5770/857.

(080075470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Elektron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.147.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELEKTRON S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066980/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06146. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Perfora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.784.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,
en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1727 du 15 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERFORA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008066966/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05921. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Netcore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Le bilan clos au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008066973/1652/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06133. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.838.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 de Dorel Hungary Csoport - finansirozo Kft. (Dorel Hungary Group Financing Kft en anglais) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008066974/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06149. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Liège Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.967.

Extract of the resolutions taken by circular vote by the Board of Managers on January 23rd, 2008

The registered office is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with effect on January 1st, 2008.

Certified true.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil de Gérance en date du 23 janvier 2008

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Certifié conforme

Pour LIEGE PARTICIPATIONS S.à r.l.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008067193/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.782,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.682.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance tenue le 11 avril 2008 que:

La société change son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet le 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067233/8630/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05843. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.453.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg under section B number 104.817

Hereby represented by Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted on April 21st, 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 98.453, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 February 2004, number 209, page 9993. The articles of association of the Company have been amended by a deed of Jacques Delvaux on 18 February 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated April 29, 2004, n ° 453, page 21733.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Sole Shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Sole Shareholder has decided to deliberate on the sole item of the following

Agenda:

(1) Change of the corporate object of the Company, and subsequent amendment of the provisions of "Article 2 - Corporate Object" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to offer or to procure the offer of financial provision to CVC Group companies, in the capacity as underwriter.

The Company may borrow in any form and issue bonds, without a public offer, which may be convertible and issue either convertible or non convertible debentures.

It may grant assistance to affiliated or CVC Group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929."

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly considered and may validly deliberate on all the items of this agenda.

- That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company and to amend the provisions of "Article 2 - Corporate Object" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to offer or to procure the offer of financial provision to CVC Group companies, in the capacity as underwriter.

The Company may borrow in any form and issue bonds, without a public offer, which may be convertible and issue either convertible or non convertible debentures.

It may grant assistance to affiliated or CVC Group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929."

Closure of the meeting - Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés B sous le numéro B 104.817

ici représentée ici par Mme Stella LE CRAS employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est le seul associé existant (l' "Associé Unique") de CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à r.l. (la "Société"), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite sous le numéro B 98.453 auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 février 2004, n ° 209, page 9993. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 18 février 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 2004, n ° 453, page 21733.

- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et l'Associé Unique, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que l'Associé Unique a décidé de délibérer sur l'unique point de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Modification de l'objet social de la Société et conséquente modification des dispositions de l' «Article 2 - Objet Social» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est d'offrir ou de procurer des moyens de financement à des sociétés du Groupe CVC, en sa capacité de preneur ferme.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes qui pourront être convertibles.

Elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du Groupe CVC, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

- Que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de changer l'objet social de la Société et de modifier les dispositions de l' «Article 2 - Objet Social» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est d'offrir ou de procurer des moyens de financement à des sociétés du Groupe CVC, en sa capacité de preneur ferme.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes qui pourront être convertibles.

Elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du Groupe CVC, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Clôture de l'assemblée - Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à € 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 25 avril 2008, LAC/2008/17330. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008067439/208/138.

(080075711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

LuxCo 75 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.278.

Il résulte du contrat de vente du 8 mai 2008 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A., ont été transférées à Digital Luxembourg II S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110214, de sorte que Digital Luxembourg II S.à r.l. détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Seul gérant

Signatures

Référence de publication: 2008067055/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Novart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.721.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NOVART S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066978/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06148. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Shiraz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.414.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SHIRAZ S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066976/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06152. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

GTI S.A., General Technologies Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.066.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 8 avril 2008

- Monsieur Giancarlo ANNUNZIATO, économiste, demeurant à via Val d'Ala 12, Rome, Italie, a été nommé administrateur de catégorie B, en remplacement de Monsieur Pierre LENTZ, administrateur de catégorie B démissionnaire.

Monsieur Giancarlo ANNUNZIATO terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire lors de laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008067772/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

StarCapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.185.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007, und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr, wurden beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Mai 2008.

Für StarCapital S.A.

DZ BANK International S.A.

V. Augsdorfer / U. Juchem

Référence de publication: 2008066915/1366/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06222. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.
